

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2021

Date de la convocation : 15/09/2021

Membres présents : BAUMANN Claude, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, Joseph SOUTTER, Nicolas BRICHLER, MATT Denis, LANG Nicolas, ISS Arnaud, CHARBY Christiane.

Membres absents excusés : PETRI Marie-Paule, SPAHN Sandrine, SICILIANO Serge

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : ISS Arnaud

1- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 150.000,00 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour le financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif et culturel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser, auprès du Crédit Agricole de Lorraine, un Contrat de Prêt pour un montant total de 150.000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	150.000,00 €
Durée totale du prêt :	15 ans.
Taux d'intérêt :	taux fixe de 0,57 % (TEG : 0,59 %)
Amortissement :	constant
Frais de dossier :	200,00 €

Et autorise le maire à signer tous les documents y afférant.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

2- Réalisation d'un contrat pour une avance de trésorerie d'un montant de 100.000,00 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser auprès du Crédit Agricole de Lorraine, un Contrat de Prêt composé d'une avance de trésorerie pour un montant total de 100.000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	100.000,00 €
Durée totale du prêt :	36 mois.
Taux d'intérêt :	taux fixe de 0,38 % (TEG : 0,42 %)
Amortissement :	échéance unique (in fine)
Frais de dossier :	125,00 €

et autorise le maire à signer tous les documents y afférant.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Décision modificative de crédits n° 2 – Budget de la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :
SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Intitulés	DEPENSES	RECETTES
23 - 2313 (172)	constructions	(+) 155 000,00	
13 – 1321	Etats et établissement nationaux		(-) 121 960,00
13 – 1322	Régions		(+) 68 900,00
13 – 1323	Départements		(+) 100 000,00
13 – 1341	DETR		(+) 150 660,00
16 – 1641	Emprunts en euros		(-) 42 600,00
	TOTAUX.....	155 000,00	155 000,00

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

4- Réalisation d'un terrain multisports et d'une aire de jeux : attribution du marché de travaux

Le Conseil Municipal, après étude des différentes offres et délibération,

- Décide de confier les travaux à la société IMAJ de LACROIX SUR MEUSE pour un montant total HT de 66 473,75 €

- Autorise le maire à signer toute décision concernant ce marché de travaux.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

5- Echange de biens avec la SCI AMIR

Le Conseil Municipal, afin d'élargir le chemin rural – rue des Prés et de le rendre homogène en largeur,

- Donne son accord pour céder la parcelle cadastrée section 01 n° 334 (0,21 a) à la SCI AMIR,

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 01 numéros 331 (0,10 a) et 333 (0,36 a) appartenant à la SCI AMIR,

- précise que ces opérations se réaliseront dans le cadre d'un échange de biens entre la commune et la SCI AMIR,

- précise également que la valeur des biens échangés de chacune des parties est estimée à 1 200 €,

- confirme que l'échange ne donne pas lieu au paiement d'une soulte,

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Dispositif d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2 ans des logements neufs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de maintenir l'exonération de 2 ans appliquée actuellement** pour les logements neufs.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Subvention exceptionnelle aux associations organisant la fête du 13 juillet

Dans le cadre des festivités du 13 juillet, le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de maintenir la participation aux frais engagés par l'association organisatrice à 300 €.
Cette délibération confirme celle en date du 29 août 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8- Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne **Mr MATT Denis** comme correspondant défense.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9- Groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles de la commune (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,

- autorise le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Divers :

Nouveaux contrats d'assurance : le maire informe le conseil que dans le cadre du groupement de commandes des marchés d'assurance initiés par la CCSMS et auquel la commune avait adhéré, la signature des nouveau contrat fait ressortir une économie sur les cotisations de 1.827 € sur l'assurance Multirisques et de 635 € sur l'assurance du parc automobile.

Photos lors des manifestations et évènements communaux pour illustrer le journal de la commune :

Le maire sollicite les membres du conseil pour que chacun(e) dans le cadre de ses activités au sein des associations ou lors de sa participation aux manifestations/événement/réunion/ cérémonies au sein de la commune, pense à effectuer quelques photos qui pourront être utilisées pour leur publication dans le 'petit journal ' ou le site internet.

Les photos et commentaires éventuels devront alors être transmis dans la foulée à la mairie au fur et à mesure des évènements...